

AUTORISATION DE DIFFUSION POUR L'ACCUEIL 2021

Tout signataire de cette autorisation de diffusion cède à l'ACEM et l'ACESF les Droits d'utilisation des photographies et vidéos

Descriptif du projet

Présentation du projet	Journée d'accueil
Dates et lieux d'enregistrement	Sur les lieux de déroulement de l'accueil (campus et lieux extérieurs), le 28 août 2021
Nom et adresse de l'établissement	
Producteurs	MAIL

Modes d'exploitation

<input type="checkbox"/> Diffusion en ligne (Cochez si oui)	Durée : 1 ans	Sur le groupe Facebook ACEMpictures
--	------------------	-------------------------------------

Le producteur de l'œuvre audiovisuelle créée exercera l'intégralité des droits d'exploitation attachés à cette œuvre. L'œuvre demeurera sa propriété exclusive. Le producteur s'interdit expressément de céder les présentes autorisations à un tiers. Il s'interdit également de procéder à une exploitation illicite, ou non prévue ci-avant, de l'enregistrement de l'image de la personne susceptible de porter atteinte à sa dignité, sa réputation ou à sa vie privée et toute autre exploitation préjudiciable selon les lois et règlements en vigueur.

La base légale du traitement des données est le consentement, il est conforme au règlement européen (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, et à la loi « Informatique, Fichiers et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée. Pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter l'ACEM ou l'ACESF au acem.fmm@gmail.com ou bureauacesf@gmail.com. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL : www.cnil.fr ou par courrier postal ; la CNIL, 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07.

Autorisation

Consentement de la personne protégée

<p>Je soussigné(e) : (Prénom, NOM) Déclare être majeur(e) sous mesure de protection (Tutelle, Tutelle à la personne, Curatelle). <u>En Tutelle et Curatelle (sauf Tutelle à la personne) c'est le majeur protégé qui donne ou ne donne pas l'autorisation.</u> <u>En Tutelle, si la personne est hors d'état d'exprimer sa volonté, c'est le tuteur qui donne ou ne donne pas l'autorisation.</u></p> <p><input type="checkbox"/> Tutelle <input type="checkbox"/> Tutelle à la personne <input type="checkbox"/> Curatelle</p> <p>Je reconnais expressément que je ne suis lié(e) par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de mon image et de ma voix. J'ai compris à quoi servait ce projet et qui pourrait voir ces photographies et vidéos.</p> <p>Je donne mon accord pour la fixation et l'utilisation, sans aucune contrepartie financière, de mon image et de ma voix dans le cadre exclusif du projet ci-dessus exposé et pour les modes d'exploitation ci-dessus désignés. Cette autorisation exclut toute autre utilisation, notamment dans un but commercial ou publicitaire.</p> <p>Elle est consentie avec les réserve suivantes :</p> <p><input type="checkbox"/> Floutage du visage (*) <input type="checkbox"/> Image de groupe exclusivement (*) <input type="checkbox"/> Pas de mention du nom (*) <input type="checkbox"/> Pas de mention du prénom (*) (*) mentions à cocher ou rayer</p>

Autorisation/confirmation par le mandataire judiciaire/représentant légal

<p><u>Si la personne est hors d'état d'exprimer sa volonté, le mandataire judiciaire/le représentant légal donne son autorisation. Uniquement en cas de Tutelle à la personne, l'accord de la personne doit être confirmé par le tuteur.</u></p> <p>NOM du mandataire judiciaire/représentant légal :</p> <p><input type="checkbox"/> Donne son autorisation/confirmation <input type="checkbox"/> Ne donne pas son autorisation/confirmation</p>

J'autorise l'Institut Catholique de Lille à conserver et utiliser les photographies (et vidéos) au-delà de la durée de conservation initialement prévue, à des fins historiques et dans l'unique but d'illustrer des événements de commémoration.

**Valable pour une durée de 1 ans, cette autorisation pourra être révoquée à tout moment.
La présente autorisation est personnelle et incessible, et ne s'applique qu'aux supports explicitement mentionnés.**

Fait à / Le,
Signature de la personne sous mesure de protection

Fait à / Le,
Signature du mandataire judiciaire/représentant légal
Uniquement en cas de tutelle à la personne ou si la personne est hors d'état d'exprimer sa volonté

Et établi en deux exemplaires originaux.